

ECONOMIE ET DROITS HUMAINS



Infolettre pour les parlementaires suisses | session d'hiver 2012

Un thème toujours plus actuel

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. En 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté des Principes directeurs que tous les Etats doivent maintenant mettre en œuvre. En même temps, les Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales ont été révisés. En juin de cette année, la pétition « Droit sans frontières » a été déposée avec plus de 135'000 signatures ; elle demande des règles claires obligeant les multinationales à respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde. Finalement, le rôle croissant de la Suisse comme plaque tournante du commerce mondial des matières premières suscite des débats nourris.

La montée en force de cette thématique se reflète dans les nombreuses interventions parlementaires de ces derniers mois. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

Au cœur de l'actualité

Conseil national : une stratégie Ruggie pour la Suisse

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) n'est plus ce qu'elle était. Un changement de paradigme est en cours au plan intergouvernemental. Motif ? Les Principes directeurs de John Ruggie, l'ex-représentant des Nations Unies en matière d'entreprises et de droits humains. Adoptés à l'unanimité en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme, ils affirment que l'Etat a un rôle actif à jouer pour protéger les droits humains et encourager les entreprises à les respecter, à travers notamment un « mélange intelligent » de mesures volontaires et contraignantes. L'Etat doit également garantir l'accès des victimes à la justice.

L'Union européenne a commencé à intégrer ce changement de vision. Elle a ainsi procédé à une redéfinition de la RSE dans sa communication publiée en octobre 2011. Elle s'est également engagée à élaborer une stratégie de mise en œuvre des Principes directeurs et a demandé à ses Etats membres de lui emboîter le pas. La Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas sont déjà à pied d'œuvre.

En Suisse, le seul document gouvernemental de référence sur la RSE est un concept du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Datant de 2009, il ne tient pas compte des Principes directeurs de John Ruggie. Le Conseil fédéral, qui a beaucoup soutenu les travaux de John Ruggie, a lancé en mai 2012 une plateforme multipartite de réflexion sur les Principes directeurs, réunissant des représentant-e-s de l'économie, de la société civile et des milieux scientifiques.

Afin de renforcer ce processus, le conseiller national Alec von Grafenried a déposé à la session de juin un postulat demandant un rapport sur une stratégie Ruggie pour la Suisse. Soulignant l'importance des Principes directeurs, le Conseil fédéral recommande au Conseil national d'accepter le postulat. Combattu par une parlementaire de l'UDC, il sera soumis au vote le 14 décembre.

Scène internationale

Etats-Unis : Dodd-Frank-Act, section 1502

Fin août, l'autorité de surveillance boursière SEC a édicté une réglementation selon laquelle les entreprises américaines cotées en bourse et leurs fournisseurs devront informer sur l'origine de leurs minerais et prouver qu'ils ne servent pas au financement de conflits comme en République démocratique du Congo. Les firmes étrangères actives sur le sol américain seront aussi en principe concernées, dans la mesure où elles doivent rendre des comptes à la SEC. La norme entrera en vigueur en 2014. Dans cette perspective, les entreprises électroniques ont mis en place des systèmes de traçabilité qu'elles considéraient comme impossibles il y a encore quelques années.

Grande-Bretagne : les conseils d'administration doivent veiller aux droits humains

Le droit des sociétés britannique (Companies Act) vient d'être révisé. Il inclut désormais les droits humains dans la liste des facteurs que les membres des conseils d'administration doivent considérer en veillant au succès de l'entreprise. En 2006, la Grande-Bretagne avait introduit un nouvel article obligeant les conseils d'administration à prendre en compte l'impact des activités de l'entreprise sur les communautés et l'environnement et à publier des informations à ce sujet dans les rapports annuels.

Scène suisse

Les CPE discutent de la pétition « Droit sans frontières »

Les commissions de politique extérieure ont débattu de la pétition « Droit sans frontières » le 11 octobre (Conseil des Etats/CPE-E) et le 30 octobre (Conseil national/CPE-N). La pétition, qui a été déposée en juin dernier avec plus de 135'000 signatures, demande au Conseil fédéral et au Parlement de faire en sorte que les multinationales domiciliées en Suisse soient obligées de respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde et que les victimes puissent exiger réparation dans notre pays.

La CPE-E n'a pas encore pris de décision. Etant donné le « poids » de la pétition dû au nombre de signatures et la « complexité du sujet », elle entend approfondir la discussion (communiqué de presse du 12.10.2012). Si la CPE-N a rejeté la pétition, elle a en même temps accepté un postulat de commission. Elle l'a justifié « par le fait que si les revendications des pétitionnaires étaient trop rigides, la problématique soulevée par la pétition mérite d'être examinée et approfondie » (communiqué de presse du 31.10.2012). Le postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport de droit comparé portant « sur les solutions existantes dans d'autres pays sur l'obligation de mettre en place des mécanismes de diligence en matière de droits humains et d'environnement pour les activités des entreprises à l'étranger, et les mécanismes de compte-rendu public des mesures prises à cette fin ». Le postulat sera discuté lors de la session de printemps au Conseil national.

Transparence dans le secteur des matières premières

Le Congrès américain a adopté en août 2012 une loi qui oblige les entreprises du secteur des matières premières à publier tous les versements effectués à des gouvernements. L'Union européenne prépare des dispositions analogues. Dans ses réponses à diverses interventions parlementaires (12.3627, 12.3499), le Conseil fédéral reconnaît qu'une « transparence accrue dans le secteur des matières premières est importante ». Afin que ces mots ne restent pas lettre morte, une motion Fässler (12.3773) demande que le Conseil fédéral élabore une réglementation analogue aux dispositions d'exécution aux Etats-Unis.

Entreprises

Xstrata / Philippines

Au Sud des Philippines, sur les terres de la concession de l'entreprise d'extraction minière Xstrata, l'armée a tué mi-octobre la femme et les deux fils de Daguil Capion, le président de la communauté indigène locale des B'laan. Leur objectif était d'abattre Capion lui-même, leader de l'opposition à un gigantesque projet de mines

de cuivre et d'or de Xstrata et de sa filiale philippine Sagittarius Mines dans le Sud Cotabato. Les organisations philippines de droits humains reprochent depuis longtemps à l'armée de prendre systématiquement parti pour les entreprises et de réprimer la résistance à leurs projets. La filiale de Xstrata prévoit d'investir 5,9 milliards de dollars dans le Sud Cotabato pour extraire 375'000 onces d'or par an. Suite à la résistance locale, le démarrage du projet a été repoussé de deux ans à 2018 (Wochenzeitung, 25.10.2012).

Glencore / Zambie

L'entreprise suisse de matières premières exploite en Zambie une gigantesque usine de cuivre et diverses mines. L'émission de télévision allemande « Reportage » est allée voir sur place comment la population locale en profite. Résultat : elle a rencontré des personnes souffrant de graves problèmes de santé dus à des émanations de gaz toxique (18 octobre 2012).

Or : le revers de la médaille

La montée en flèche du prix de l'or ces dernières années a conduit à une véritable ruée sur l'or. Les plus petites quantités d'or sont extraites de la terre et de la roche au moyen de substances très toxiques comme le cyanure et le mercure. La main-d'œuvre et les habitant-e-s, souvent des indigènes, souffrent des dommages à l'environnement. La Suisse joue un rôle central dans le commerce de l'or : plus d'un tiers de l'or brut est raffiné en Suisse. La Société pour les peuples menacés vient de publier un rapport sur les coulisses de l'extraction aurifère et sur le rôle de la Suisse dans le commerce de l'or. www.gfbv.ch

Manifestation

-> Transparence dans le secteur des matières premières

Que fait la Suisse?

Débat public de Swissaid

Judi, 17 janvier 2013, de 14h30 à 19h

Centre de congrès Hôtel Ador, Laupenstrasse 15, 3001 Berne

Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie:

- www.droitsansfrontieres.ch
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie: www.skmr.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London: www.business-humanrights.org

Impressum

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femme, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch